

Association Falicon en Fleurs

www.fete-oeillet.com



Madame, Monsieur, Pour l'édition 2026, la fête de l'œillet se dévoilera sur le thème : « Mascarade », le week end du 25 avril 2026.

Vous trouverez ci-joint le règlement d'attribution des stands et le coupon candidat à remplir et à renvoyer avant le 15 février 2026.

A l'attention de : **Monsieur Jean Marc RULENT**
259 Route du Mont Chauve
06 950 Falicon

Attention, votre candidature sera étudiée la semaine du 17 février 2026, Créneau dans lequel vous recevrez une réponse quant à l'attribution d'un stand.

Le règlement s'effectuera une fois votre candidature retenue par virement bancaire ou chèque à l'ordre « Association Falicon en Fleurs ».

Comptant sur votre engagement, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

RULENT Jean Marc
Responsable stands
259 rte du Mont Chauve
06950 FALICON

Association Falicon en Fleurs
Contact stand: Jean Marc RULENT
0607868931 du lundi au samedi
Email : jean.rulent@gmail.com

COUPON CANDIDATURE
A RENVOYER AVANT LE 15 février 2026

NOM ENTREPRISE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MAIL :

RESEAU SOCIAL :

TYPE STAND :

☐ **ALIMENTAIRE**

☐ **ARTISANAT**

Le village des artisans locaux de la Fête de l'œillet sera composé comme suit :

(Pour les stands artisanaux veuillez noter votre ordre de préférence de 1 à 3 sur chaque ligne concernant votre activité.)

	lot n°1 : stands situés Place du Thé de la Reine: Stands type Alimentaires Buvette et vente de sandwichs/plats Puissance électrique 6kw	70 EUROS
	lot n°2 : stands situés Rue de l'église: Stands type Alimentaires vente de sandwichs/plats/sucrés	60 EUROS
	lot n°3 : stands situés Rue de l'église: Stands type Artisanat vente de produits locaux	55 EUROS
	lot n°4 : stands situés Place de l'église: Stands type Artisanat vente de produits locaux	55 EUROS

LISTE DES ARTICLES ET PRODUITS PROPOSES A LA VENTE :

MODES DE PAIEMENT ACCEPTEES

- ☐ Espèces
- ☐ Chèques
- ☐ Carte Bancaire

***DESCRIPTIF DES ACTIONS EN FAVEUR DE
L'ENVIRONNEMENT*** (si concernés) :

***PRESENTATION DETAILLEE DE L'ACTIVITE ET/OU DE LA
SOCIETE :***

***UN DESCRIPTIF ILLUSTRANT LA DECORATION DU STAND
PREVUE :***

***OFFRE D'UN LOT POUR LA TOMBOLA DE LA
MANIFESTATION :***

- ☐ Oui
- ☐ Non

COMPLEMENTS D'INFORMATION :

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES STANDS – FETE DE L'ŒILLET 2026

Article 1 - Objet du règlement

La manifestation « Fête de l'œillet » organisée par l'association Falicon en Fleurs, fait l'objet d'une réglementation notamment en vue d'organiser et d'encadrer la participation des différents stands présents sur site.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'attribution des stands alimentaires & artisanaux pour l'exercice d'une activité commerciale. L'appel à candidatures ne concerne pas les espaces partenaires.

Article 2 - Présentation de la manifestation

Sauf indication contraire, la Fête de l'œillet se déroulera les 25 et 26 avril et sera composée de 35 stands destinés à constituer un village d'artisans public et accessible à tous les visiteurs.

Article 3 - Descriptif des stands et tarifs d'occupation

3.1 Stands à pourvoir

Le village des artisans locaux de la Fête de l'œillet sera composé comme suit :

Pour le lot n°1 : stands situés Place du Thé de la Reine: Stands type Alimentaires
Buvette et vente de sandwiches/plats
Puissance électrique 6kw

Pour le lot n°2 : stands situés Rue de l'église: Stands type Alimentaires
vente de sandwiches/plats/sucrés

Pour le lot n°3 : stands situés Rue de l'église: Stands type Artisanat
vente de produits locaux

Pour le lot n°4 : stands situés Place de l'église: Stands type Artisanat
vente de produits locaux

Chaque stand attribué sera d'une superficie de 3mx3m

L'association Falicon en Fleurs se réserve le droit d'attribuer plus ou moins de stand, si la configuration du site l'exige.

3.2 Tarification

LOT N°1 ESPACE DE VENTE ALIMENTAIRE AVEC FOURNITURE D'ELECTRICITE DE 6KW- PRIX POUR LES 2 JOURS : 70 EUROS

LOT N°2 ESPACE DE VENTE ALIMENTAIRE - PRIX POUR LES 2 JOURS : 60 EUROS

LOT N°3 ESPACE DE VENTE ARTISANS – PRIX POUR LES 2 JOURS : 55 EUROS

LOT N°4 ESPACE DE VENTE ARTISANS – PRIX POUR LES 2 JOURS : 55 EUROS

Article 4 - Conditions de participation

La manifestation est ouverte aux commerçants sédentaires ou non pouvant justifier de documents règlementaires permettant l'exercice d'une activité commerciale.

Article 5 – Critères environnementaux

Il est indiqué ici qu'une attention particulière sera réservée aux actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable.

Aussi les commerçants devront :

- proposer de la vaisselle compostable, réutilisable, en carton recyclé au public,
- proposer des pailles compostable ou en carton,
- proposer des gobelets en carton recyclé ou compostable ou gobelets réutilisables neutres, sans flocage et/ou millésime pour augmenter le taux de retour,
- privilégier les produits locaux et de saison quand cela s'applique au stand.

Ces différents points seront valorisés lors de l'analyse des candidatures.

Article 6 – Offre de paiement

Les commerçants sont vivement encouragés à proposer plusieurs types de paiements pour leurs clients, notamment par la mise en place de dispositifs acceptant les paiements sans contact et par carte bleu (type SumUp).

Ce point sera analysé et valorisé lors de l'analyse des candidatures.

Article 7 - Conditions d'occupation des stands Les stands devront d'installer entre 7h et 9h le samedi 25 avril et être démontés à partir de 18h le dimanche 26. La nuit du 5 avril, il est possible de laisser son stand en place, un service de sécurité sera présent pour surveiller le village. (Attention, si la marchandise ne peut rester en extérieur, vous devrez prendre vos dispositions pour l'enlever samedi 25 à partir de 18h et la ramener le dimanche 26 avant 9h.)

Chaque exposant devra entre autres :

- protéger son stand,
- Prévoir le matériel nécessaire pour exposer dans de bonnes conditions
- aménager la décoration du stand, selon son dossier de candidature et les indications fournies par l'association Falicon en Fleurs, n'exposer et ne vendre que des produits de qualité et respecter strictement la liste des produits définis dans son dossier de candidature et validée par l'association Falicon en Fleurs,
- ne vendre que des produits conformes à la réglementation Française et Européenne,
- ne rien exposer à l'extérieur des stands, ne pas étendre son activité à l'extérieur et aux abords du stand.

Article 8 - Modalités d'attribution des stands

8.1 Dossier de candidature

L'examen des candidatures ne se fera que si le dossier de candidature est complet : Tout dossier déposé après la date limite du 15 février 2026 à minuit sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit par l'association Falicon en Fleurs.

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles, afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente.

Les candidats devront notamment présenter : - une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance, ainsi que, si possible, les photographies correspondantes. - un état listant les modes de paiement acceptés ; - un descriptif des actions en faveur de l'environnement et du développement durable. - une présentation détaillée de l'activité et/ou de la société ; un descriptif et des photographies illustrant la décoration du stand prévue par le candidat, l'esthétisme est un plus pour participer à la mise en scène du village. - la capacité à mettre en jeu dans la tombola organisée lors de l'événement un lot de son choix ; - si nécessaire, des compléments d'information.

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat, sera écarté.

8.2 Information attribution

Les dossiers retenus seront informés par mail avant le 24 février 2026.

Une fois retenu, le paiement de l'emplacement devra être effectué avant le 25 février 2026 par virement bancaire (à privilégier) ou chèque à l'ordre de « Association Falicon en Fleurs ».

8.3 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront adresser un mail à jean.rulent@gmail.com
